

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 117** Signature de la convention 2011-2013 pour l'attribution d'une subvention (112.000 euros) au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement.

**Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Centre Lesbien, Gay Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France - 61/6, rue Beaubourg (3e), la convention pluriannuelle 2011-2013 conclue entre la Ville de Paris et cette association fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 112.000 euros. Le texte de la convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 112.000 euros est attribuée au Centre Lesbien, Gay Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France - 61/63 rue Beaubourg (3e), pour son fonctionnement (Simpa n°19711/2011\_03987).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant au total à 112.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.